

Assemblée générale d'URBAMET – 15 juin 2001

La littérature grise au Ministère de l'Équipement : La nouvelle circulaire

Jean Huin, CETE de Lyon

La littérature grise véhicule une information importante en qualité et en quantité.

L'idée de capitaliser la production d'études et de recherches du Ministère a fait son chemin depuis 1995, date de la parution des premières recommandations sur le sujet. Un nombre croissant de services trouvent aujourd'hui que c'est une démarche élémentaire de bonne gestion.

A l'autre bout de la chaîne, nombre de commanditaires parmi les directions centrales, demandent des comptes sur l'utilisation de leurs crédits d'études.

Pour que cette littérature grise soit :

- capitalisée au niveau des services producteurs,
- versée dans la mémoire du Ministère – la banque de données CEDDRE –
- transférée ensuite dans les banques de données thématiques telle qu'URBAMET,

il fallait que l'ensemble du processus de repérage, de traitement, de sélection, d'évaluation et de diffusion de cette production soit maîtrisé. C'est l'objet de la circulaire n° 2001-15 du 26 février 2001 (qui est dans le dossier remis aux participants de cette assemblée générale). Elle rappelle les enjeux, le dispositif, les moyens et les outils méthodologiques existants pour atteindre l'objectif visé.

Parue au B.O. du 25 mars dernier, elle demande **qu'une organisation soit mise en place dans les services pour capitaliser leur production et que cette organisation engage l'ensemble des acteurs, producteurs et gestionnaires d'information.** C'est à cette seule condition que des résultats tangibles pourront être obtenus.

Le rôle des documentalistes

Dans cette opération, les documentalistes ont un rôle majeur à jouer et cette circulaire leur donne la légitimité qui pouvait leur faire défaut

Parce qu'ils maîtrisent les outils et le traitement de l'information, qu'ils connaissent tous les acteurs et leur rôle tout au long du cycle de vie d'une étude, parce que la nouvelle procédure d'attribution des ISRN (International Standard Report Number) leur donne les moyens de repérage et de collecte des documents, ils sont en situation de proposer le type d'organisation à mettre en place et de préciser le rôle des différents intervenants.

L'organisation du dispositif

Le dispositif à mettre en œuvre garantira l'accès électronique et la conservation des documents en prévoyant au moment de la commande, la production d'une version numérique et d'un nombre suffisant d'exemplaires dont un certain nombre destinés aux services de documentation

Il proposera la mise en place d'une instance locale (comité de lecture, comité éditorial...) pour l'évaluation et la sélection des études en vue de leur signalement dans les banques de données internes et externes au ministère de l'Équipement.

Pour garantir enfin l'efficacité du processus, il identifiera les différents acteurs locaux en précisant leur rôle et instituera un dispositif de suivi.

Le guide technique annexé à la circulaire s'appuie sur le système d'information développé au ministère de l'Équipement qui s'articule autour des outils et des différents logiciels documentaires ou banques de données ISA2, ISA+, CEDDRE, URBAMET,

L'expérience d'une des unités du Cete de Lyon me paraît est à cet égard édifiante.

Dès le début des années 70, soit plus de 30 ans avant la parution de cette circulaire, le Laboratoire Régional de Lyon a entrepris de constituer une mémoire de sa production en vue de mieux réutiliser ses acquis.

Une banque de données a été constituée comprenant aujourd'hui 30 000 dossiers. Elle est interrogée quotidiennement. Des centaines de prêts et de consultations par an ! L'utilisation de cette banque sera très prochainement facilitée par un accès direct des utilisateurs via l'Intranet du Cete.

Cet exemple permet de valider les options de la circulaire où l'on voit :

- une direction s'engager dans cette démarche de capitalisation,
- des chargés de documentation prendre une part active dans la mise en place du processus,
- se constituer la mémoire locale exhaustive,
- une sélection s'opérer pour la banque de données interne du ministère : Ceddre
- la production d'études locales valorisée par leur présence dans la banque de données nationale Urbamet.

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour mesurer les résultats obtenus dans la généralisation de cette démarche à l'ensemble du Cete de Lyon.